

Interview de Michel Pompignoli

L'incontournable Académie nationale

Depuis sa prise de fonction en février pour un an, le président de l'Académie nationale de chirurgie dentaire entend mieux faire connaître cette institution afin qu'elle trouve toute son aura. Le défi s'annonce-t-il difficile ?

CDF : On a un peu le sentiment que l'Académie souffre d'un déficit de visibilité et qu'elle n'est guère audible. On sait qu'elle existe mais on ne sait pas à quoi elle sert...

Michel Pompignoli : Je suis partiellement d'accord avec vous. Tous les présidents qui m'ont précédé à ce poste ont apporté une pierre différente et remarquable à cet édifice. Pour ma part, je me suis engagé, pour la durée de mon mandat, à mieux faire connaître son activité, en mettant notamment le plus d'informations possible en ligne sur son site Internet (www.academiedentaire.fr), et en m'appuyant sur la presse professionnelle. Cette noble institution, gardienne de l'éthique professionnelle, sert l'évolution scientifique de la profession dans son ensemble. Le Conseil de l'Ordre est en charge de la déontologie liée à l'exercice professionnel mais l'Académie a une vocation plus universelle. Par ailleurs, une partie des activités de notre compagnie repose de manière statutaire sur les différentes commissions qui travaillent sur des dossiers entrant dans le champ de leur compétence.

Plus précisément ?

M. P. : On peut citer la commission de l'exercice professionnel qui s'interroge notamment sur l'évolution actuelle du mode d'exercice (cabinets à bas coût, centres mutualistes, maisons de santé ou réseaux de soins) et ses conséquences sur le respect des données avérées de la science et leur bénéfice pour la santé publique. La commission de législation,

quant à elle, travaille sur le DPC et les contrats d'assurance responsabilité professionnelle. Elle a récemment alerté qu'un texte de loi expose un chirurgien à un risque financier rétroactif qu'il ignorait le jour où il accomplissait tel ou tel acte. Celle de la santé publique s'intéresse à l'étiologie de la carie dentaire et à sa prévention sachant que, contrairement à certaines idées reçues, la carie ne serait pas uniquement d'origine bactérienne mais plurifactorielle. Quant à la commission hospitalo-universitaire de la recherche scientifique et clinique, elle se concentre sur les données avérées des techniques implantaires et chirurgicales, plus précisément sur les greffes sinusiennes. Enfin, la commission de terminologie met à jour et épure le dictionnaire de l'Académie qui ne comportera plus, sous sa forme informatisée, que des termes exclusivement nécessaires à notre exercice. Je ne peux laisser sous silence l'existence du Comité national odontologique d'éthique, émanation de l'Académie et du Conseil national de l'Ordre, qui conduit une réflexion sur l'accompagnement des malades en fin de vie.

Quelle est la ligne directrice de l'Académie ?

M. P. : L'Académie a pour but l'étude et les progrès des sciences, de l'art et des techniques dentaires et tout ce qui peut concourir à cet objet. Elle a également pour mission d'en faire la promotion et de formuler des avis. Elle informe les pouvoirs publics et l'opinion. Notre institution peut également s'autosaisir des sujets importants.



Une institution d'utilité publique

L'Académie nationale de chirurgie dentaire peut s'enorgueillir d'une prestigieuse ascendance, en l'occurrence l'École dentaire de Paris et l'École odontologique qui, dès le XIX^e siècle, organisaient des séances scientifiques et techniques via les sociétés savantes qu'elles avaient créées.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, deux professeurs de l'École dentaire de Paris, André Besombes et Alexandre Renard-Dannin, et deux de leurs collègues de l'École odontologique, Robert Ibos et Roger Rialland, constituaient le Bureau fondateur de l'Académie, le 9 juillet 1956. Le *Journal Officiel* consacre la création de l'institution le 20 juillet 1956.

Reconnue d'utilité publique par décret, elle a vocation à agir en faveur de l'étude et du progrès de la chirurgie dentaire.

de chirurgie dentaire



Elle se positionne à chaque fois au regard de la recherche et du progrès scientifiques mais se pose également en témoin des mouvements de notre société et émet des avis favorables ou défavorables concernant les questions de santé publique. Elle pourra ainsi se prononcer si tel ou tel mode d'exercice offre au praticien la liberté

Un lieu de réflexion

L'Académie nationale de chirurgie dentaire organise traditionnellement pour ses membres deux rendez-vous annuels de prestige. Le prochain se tiendra le 23 novembre au Grand salon d'honneur de la Sorbonne avec deux invités de renom : le professeur André Grimaldi et le professeur et académicien Jean-Christophe Ruffin. Ce dernier interviendra sur « le médecin à l'échelle du patient et à celle de l'humanité ».

et la latitude nécessaires pour exercer « déontologiquement » sa profession au service de son idéal : soigner un patient.

L'Académie ne fait-elle pas doublon avec d'autres instances comme l'Association dentaire française (ADF) ?

M. P. : Non, pas du tout. L'ADF est bien une assemblée de sociétés savantes aux multiples actions. L'Académie, comme celle de médecine et celle de pharmacie (des actions inter-académiques existent), ne revendique aucune suprématie et il serait prétentieux et peu courtois de l'affirmer. Elle a une vocation très différente des autres institutions du secteur bucco-dentaire et beaucoup de nos membres œuvrent en leur sein. Lorsque les pouvoirs publics ont besoin de certitudes sur un sujet d'ordre bucco-dentaire, ils nous saisissent pour que nous prenions position. L'Académie émet alors des avis, comme ce fut le cas récemment à propos des bisphosphonates.

Avez-vous le sentiment d'être entendu par les instances qui vous consultent ?

M. P. : Non, pas assez. Les pouvoirs publics s'adressent quasi exclusivement aux syndicats, au Conseil de l'Ordre ou à l'ADF dans une démarche purement politique. À mon sens, ils sous-estiment l'importance de l'Académie qui serait pourtant en mesure de leur apporter un éclairage pertinent et différent.

Des actions concertées entre l'Académie et la CNSD sont-elles envisageables ?

M. P. : À titre personnel, j'en suis partisan même si je ne suis membre d'aucun syndicat. En revanche, il est certain que chacun doit conserver sa propre indivi-



Un homme de l'art et de l'échange

Docteur en chirurgie dentaire et en sciences odontologiques, Michel Pompignoli, qui exerce dans son cabinet parisien, a fait son entrée à l'Académie nationale de chirurgie dentaire il y a quinze ans. Il en a ensuite intégré le conseil d'administration avec la volonté de faire bouger les lignes : « J'ai brigué ces fonctions pour être réellement actif car je ne voulais pas me contenter du statut d'académicien. Cela ne me suffisait pas. »

Il a été tour à tour rédacteur en chef des *Cahiers de prothèse*, de la revue *Alternative* et enfin de *l'Information dentaire*. Son mandat à la tête de l'Académie s'inscrit donc dans la continuité de cette démarche. Aujourd'hui directeur scientifique de *l'Information dentaire*, il entend bien utiliser notamment ce média pour promouvoir les activités de l'Académie.

dualité et que l'Académie préserve les valeurs qui lui sont propres, liées à son indépendance.

Propos recueillis par Noam Benru